

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/163 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A SIGNER ET A EXECUTER UN MARCHE DE COMMUNICATION,
DE PROMOTION, D'ANIMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AVEC L'ASSOCIATION
DU TOUR DE CORSE - RALLYE DE FRANCE**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2008

L'An deux mille huit, et le neuf octobre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José
Mme MOZZICONACCI Madeleine à M. DOMINICI François
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BUERSI Babette

L'ASSEMBLEE DE CORSE

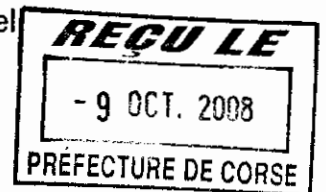
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 88-139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 approuvant le budget de l'année en cours,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 18 septembre 2008,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :



AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à la Communication, la Promotion, l'Animation et les Relations Publiques de la Collectivité Territoriale de Corse avec l'association Tour de Corse - Rallye de France dans le cadre de l'organisation du 52^{ème} Tour de Corse Automobile, pour un montant de 385 000 Euros HT.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote à scrutin public dont les résultats sont les suivants :

ONT VOTE POUR (20) : ALBERTINI Jean-Louis, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, GALLETI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etiennette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, VERSINI Sauveur.

SE SONT ABSTENUS (29) : ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI

François-Xavier, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (2) : CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

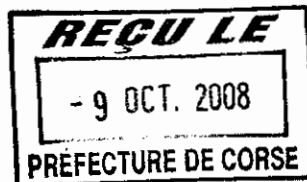
AJACCIO, le 9 octobre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

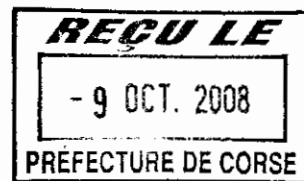

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES



**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MARCHE DE COMMUNICATION, DE PROMOTION D'ANIMATION
ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE AVEC L'ASSOCIATION DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE**

Contexte de l'opération :

Afin de promouvoir l'image de la Corse au plan national et international, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de réaliser des opérations de communication à l'occasion du 52^{ème} Tour de Corse Automobile, manche du championnat du monde des rallyes.

Cette opération nécessite la passation d'un marché en vue de l'achat de prestations auprès de l'organisateur exclusif du Tour de Corse, l'association Tour de Corse Rallye de France.

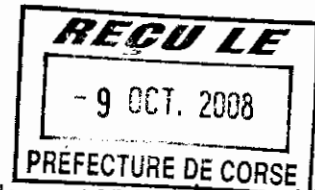
Ces prestations s'articulent autour de deux axes :

- Un axe d'image

Location d'emplacements permettant à la Collectivité d'apposer son logo, son nom et sa signalétique sur l'ensemble du parcours du Tour de Corse, sur toutes les voitures de course ainsi que dans la presse écrite et audiovisuelle.

- Un axe de relations publiques

Permettant à la Collectivité d'organiser des opérations de communication sur les actions qu'elle mène en faveur du sport et de la sécurité routière pendant toute la durée du Tour de Corse. (Jeux concours sur le site internet, distribution sur site de gilets de sécurité, conférence de presse, survol en hélicoptère de « spéciales » pour des enfants handicapés...)



Procédure :

Le Code des Marchés Publics permet de passer des marchés négociés sur le fondement de l'article 35 II 8° du Code des marchés publics qui stipule que: « Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence les marchés et accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection du droit d'exclusivité ».

La Direction de la Communication a ainsi négocié avec l'association Tour de Corse - Rallye de France en vue de conclure un marché sur la base du critère relatif à la «protection du droit d'exclusivité » (Ci-joint en annexe l'attestation du droit d'exclusivité de l'association).

Le cahier des charges relatif à ce marché est constitué d'un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui définit les termes du contrat avec les prestataires, d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui

précise le besoin de l'administration, d'un Bordereau des prix et d'un Acte d'engagement.

Cette négociation a été menée en vue d'obtenir des prestations qui sont de nature à promouvoir l'image de la CTC et de mettre en valeur les actions qu'elle mène en faveur du sport et de la jeunesse et de la sécurité.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre, a décidé d'attribuer ce marché négocié à l'association Tour de Corse - Rallye de France pour un montant de 385 000 Euros HT.

Il convient donc d'habiliter le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ce marché négocié avec l'association Tour de Corse - Rallye de France et d'affecter les crédits afférents à cette opération.

Ces crédits seront imputés au Chapitre 930 - Article 6042 - Programme 5611F Relations Publiques du Budget Communication.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION COMMUNICATION**SECTEUR : DIRECTION DE LA COMMUNICATION****FONDS A REPARTIR : COMMUNICATION - FONCTIONNEMENT****Origine : BP 2008****Chapitre : 930****Article : 6042****Opération/Programme : 5611 F - RELATIONS PUBLIQUES****Montant disponible : 663 288.82 €****Bénéficiaires :****Association Tour de Corse - Rallye de France
52^{ème} Tour de Corse Automobile****Montant à affecter :****385 000 € HT
TVA : 75 460 €
Soit 460 460 € TTC****Disponible à nouveau :****202 828,82 €****DERNIERE DELIBERATION PORTANT INDIVIDUALISATION DU FONDS :
N° 08/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE EN DATE DU 07/02/08**